

Date de séance : 30 mars 2026
Date de convocation : 24 mars 2026
Date d'affichage : 24 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 28
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Marie-José DE CARVALHO, Chritine PRÉAUD, Emma LORY, Djamila YAKIL (arrivée à 20 heures 10), Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Sébastien COUVET, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Pascal ZANDOTTI, Matthieu DASSÉ, Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

Procuration : M. Alexandre KARAA à M. Jean-François MARIANI

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mélanie FAIVRE

N°2619

Objet : Désignation du correspondant Défense

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.125-2-1 et R.125-5 et suivants,

CONSIDERANT que la commune est concernée par le périmètre de cette commission en raison des installations industrielles importantes situées sur son territoire ou aux abords, et, notamment, un site industriel de type « installation classée pour la protection de l'environnement » (ICPE),

VU le procès-verbal d'installation des nouveaux conseillers municipaux, le 20 mars 2026

CONSIDERANT qu'il convient, en conséquence, de désigner les représentants, titulaire et suppléant, de la commune appelés à siéger au sein de cette instance

CONSIDERANT la proposition de désigner Yann PERRON comme représentant titulaire et Mélanie FAIVRE comme représentante suppléante.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'Unanimité,**

DESIGNE Baptiste DEROUALLIÈRE comme correspondant Défense de la commune de Gargenville.

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 03/04/2026

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON

Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Mélanie FAIVRE

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com